Liban seuil géographique, terre d'exil

Liliane Buccianti-Barakat

1. Introduction

État du Moyen-Orient, situé à l'extrême Est du bassin méditerranéen oriental, le Liban est une interface entre l'Europe occidentale et le monde arabe, un seuil qui relie et sépare deux espaces d'une nature différente. Ainsi, de par sa diversité, géographique, culturelle, sociale, le Liban est un carrefour, probablement le trait qui l'a le plus fortement façonné.

Dans un environnement à 83 % désertique, la montagne libanaise, ses cimes enneigées, ses forêts luxuriantes et les cascades dévalant les pentes des vallées profondes, a représenté, depuis la plus haute Antiquité, une invitation à entrer, à s'y réfugier.

Cette configuration géographique a fait du Liban, le point de rencontre de toutes les lignes de faille, de toutes les ruptures qui parcourent le Moyen-Orient au point d'être devenu, à partir de la seconde moitié du XX^{e} siècle, la caisse de résonance des conflits régionaux, et le seuil géographique de l'accueil. Les Arméniens, les Kurdes, les Palestiniens, les Égyptiens et plus récemment, les Irakiens et les Syriens. Fuyant les persécutions, les violences et les bouleversements politiques, ils ont franchi le seuil d'un désert, d'une frontière, d'une montagne, en ayant fait le deuil de tout ce qu'ils ont laissé derrière eux et ont choisi, ou pas, le Liban comme terre d'accueil ou d'exil.

Dans la première partie de notre communication, nous traiterons les trois flux de réfugiés majeurs qui ont fait du Liban leur terre d'exil. Dans la seconde partie, nous analyserons leurs statuts juridiques et l'attitude des autorités libanaises envers ces populations en détresse.

2. TROIS EXODES, TROIS ÉPOQUES, UNE TERRE D'ACCUEIL

Au Moyen-Orient, le démantèlement de l'Empire Ottoman en 1918 a engendré une recomposition géopolitique de la région, avec la formation d'États arabes et de la République turque, mais aussi à une homogénéisation ethnique excluant des groupes historiques comme les Arméniens. Le cas des réfugiés arméniens a préfiguré les drames humains à répétition qui ont émaillé l'histoire du XX^e^ siècle.

Les trois flux majeurs de réfugiés se sont déroulés, à chaque fois, à des moments critiques de l'histoire du Liban. Ainsi, les rescapés du génocide arménien trouvent-ils refuge au Liban alors que le pays est exsangue, ayant connu, en 1915-1916, les affres d'une famine provoquée par les Ottomans et d'une épidémie du typhus, qui a décimé plus du tiers de la population.

Le Liban est devenu indépendant en 1943. Il est dans la phase de rédaction de sa Constitution qui jongle avec les équilibres et les susceptibilités communautaires du pays lorsqu'en 1948, l'exode des Palestiniens, à majorité sunnite, arrive sur le territoire libanais.

La dernière vague, celle des Syriens à partir de 2013, s'inscrit dans la mouvance des grands bouleversements politiques des Printemps arabes qui ont affecté l'ensemble des pays de la région et quelques années après, le retrait des 40 000 soldats syriens qui occupaient le Liban depuis 1978.

Le seul énoncé du terme « réfugié » renvoie nécessairement à des drames humains, à des violences de masse, à des déportations de populations, à des génocides. Et à chaque fois, face à ces grandes détresses, les seuils d'appréhension se sont effacés pour laisser entrer l'exilé dénué de tout, mais riche de l'espoir du retour ou d'une vie nouvelle.

A. Les réfugiés arméniens : un nouveau pays, une nouvelle vie

La présence arménienne au Liban n'a pas commencé avec le génocide. En 1715, des moines arméniens catholiques fondent un monastère dans la montagne, le Liban étant déjà considéré comme un refuge possible en cas de persécutions religieuses dans l'Empire Ottoman. Avant la première guerre mondiale, on comptait quelques centaines d'Arméniens qui résidaient à Beyrouth et qui constituaient une minorité reconnue, associée aux affaires commerciales.

L'arrivée des réfugiés Arméniens au Liban s'est déroulée en plusieurs étapes : de 1895, date des premiers pogroms, à 1939, lorsque les Français

rétrocèdent à la Turquie, le golfe d'Alexandrette administré depuis 1918 par la Syrie.

Au cours de la première guerre mondiale, la dictature jeune-turque mène alors une politique nationaliste, mélangée de xénophobie et de violence raciste, qui atteint son apogée au cours du génocide arménien de 1915-1916 et plus tard sous Atatürk en 1920.

Des dizaines de milliers de rescapés sont répartis entre la Syrie et le Liban. Dès 1926, le Haut-Commissaire Henri de Jouvenel fait aménager de grands camps de réfugiés de part et d'autre du fleuve de Beyrouth. De plus, les chefs chrétiens libanais étaient satisfaits de l'implantation de milliers de coreligionnaires qui venaient grossir le nombre de chrétiens dans un territoire où depuis 1840, plusieurs conflits les avaient opposés aux Druzes.

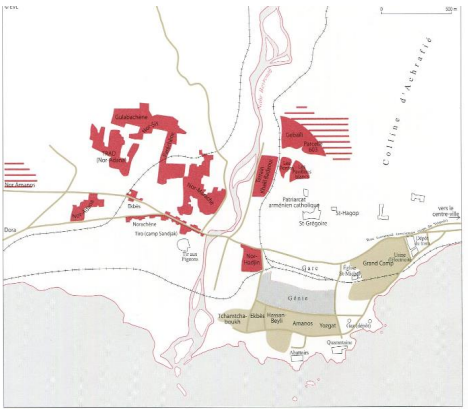


FIGURE 9.1: Plan des camps arméniens de Beyrouth. (Source : *Les Arméniens 1917-1939*, Beyrouth, PUSJ, 2006, p. 120.

L'exil fait coexister sur une même terre d'accueil des Arméniens qui vivaient régionalement jusque-là séparés ; très vite des lignes de séparation internes se constituent dans les camps de réfugiés, selon les lieux d'origine, les liens de parenté et l'appartenance idéologique. C'est ainsi que certains vont se regrouper dans les nouveaux quartiers aménagés pour eux à Badaoui et Karm el-Zeitoun, situés sur les pentes de la colline d'Achrafié, tandis que les autres opteront, à partir de 1930, pour Borj Hammoud, sur la rive droite du fleuve de Beyrouth. Ce quartier arménien sera divisé par secteurs portant le nom des villes ou villages dont les réfugiés sont originaires (Nor Marach, Nor Adana, Nor Hadjin…). Ces programmes d'habitation étaient fortement soutenus

par l'UGAB [1] et le Comité central de secours aux réfugiés, qui achètent les terrains afin de les reloger dans des habitations décentes.

Leur insertion économique a été rapide puisqu'à cause de la Grande famine, le Liban manquait de main d'œuvre, mais aussi parce que la perspective de retour était devenue illusoire ; c'est alors que sur cette nouvelle terre s'effacent les enfermements, et que l'on accède au seuil d'acculturation. La réussite de l'insertion économique a facilité la création d'une indépendance sociale.

Les Arméniens ont retrouvé au Liban le modèle multiculturel qu'ils avaient connu à l'époque ottomane, ce qui n'était pas le cas en Syrie.

B. L'exode palestinien : « réfugiés » depuis soixante-et-onze ans

Les flux de départs des Palestiniens débutent en 1947 et prennent fin en 1970, suite aux violents affrontements qui opposèrent la résistance des Palestiniens à l'armée jordanienne (Septembre noir [2]).

Dès 1947, suite à la décision des Britanniques de mettre un terme à leur mandat en Palestine, la bourgeoisie palestinienne quitte le pays avec un capital suffisant pour lui permettre de s'installer en Égypte, en Syrie, en Iraq ou au Liban, et pour certains ressortissants, d'y retrouver de la famille.

La création de l'État d'Israël en 1948 et la première guerre israélo-arabe qui s'ensuivit va provoquer la *Nakba* [3] qui veut dire catastrophe en arabe ; ce terme désigne le déplacement forcé de 700 000 Palestiniens hors de leur terre natale. Leur nombre au Liban a été estimé à 100 000.

Pensant que cette situation est temporaire, et que les Palestiniens retourneront dans leur pays au plus tôt, l'État libanais regroupe dans un premier temps les réfugiés dans des camps au Liban sud, pour répondre à un impératif de sécurisation de la frontière avec Israël. Par la suite, d'autres camps de réfugiés sont aménagés autour des principales villes littorales où réside une large population sunnite : Beyrouth, Saïda et Tripoli. La première guerre israélo-arabe se solde par un échec et l'exil se prolonge. Les nouveaux mi-

1. UGAB : Union Générale Arménienne de Bienfaisance, une organisation à but non lucratif fondée en 1906 par Boghos Nubar Pacha, et dont le siège était au Caire.

2. En 1970, le roi Hussein de Jordanie échappe à deux attentats et fait face à l'OLP dirigée par Arafat, qui organise des grèves dans le pays contre le régime. En septembre, le roi décide mettre fin à la présence des Fedayins en Jordanie, et lance l'armée à Amman et dans les camps pour chasser de son territoire la résistance palestinienne.

3. « *Nabka* » est un concept forgé par un intellectuel syrien, Constantin ZUREIQ en 1948, alors qu'il était professeur d'histoire à l'Université Américaine de Beyrouth. Son petit essai s'intitule *Ma'an Al Nabka (La signification de la catastrophe).*

grants palestiniens seront installés dans des camps situés dans la plaine de la Bekaa.

En 1949, est fondée l'UNRWA [4] qui, jusqu'à aujourd'hui, est chargée de répondre aux besoins essentiels des réfugiés : logement, éducation, infrastructures, soins de santé, alimentation, programmes sociaux...

L'exode des Palestiniens est renouvelé en 1967, lors de l'occupation de toute la Cisjordanie par Israël et en 1970, lors du Septembre noir en Jordanie. Suite aux accords du Caire de 1969, qui légalisent la présence armée des Fedayins [5] palestiniens au Liban, l'OLP dirigée par Arafat transfère en 1971 son siège de Amman à Beyrouth. Ces accords secrets, la présence armée palestinienne de plus en plus visible dans les rues de Beyrouth, les actions menées à partir du Liban sud en direction du territoire israélien, vont incommoder et inquiéter les milices libanaises chrétiennes conservatrices et la milice chiite libanaise Amal. À la veille de la guerre du Liban (1975-1990), l'UNRWA recensait 750 000 Palestiniens au Liban.

Le 13 avril 1975, deux attentats touchant respectivement le parti chrétien Kataëb et des partisans palestiniens, mettent le feu aux poudres. C'est le début de la guerre du Liban qui durera quinze ans.

c. Les « déplacés syriens » : un exil temporaire ?

Depuis 2011, les « Printemps arabes » ont non seulement provoqué un changement politique régional mais ont aussi abouti parfois au déclenchement de guerres civiles (Libye, Syrie, Irak, Yémen) qui ont contraint à l'exode des milliers de personnes : Syriens, Irakiens, Yéménites, Kurdes et minorités persécutées.

La guerre en Syrie a jeté sur les routes de l'exode près de 6 millions de Syriens, fuyant les zones de combats. La Turquie accueille le plus grand nombre de réfugiés syriens, suivie de la Jordanie, du Liban et de l'Iraq.

La frontière libanaise avec la Syrie s'étend sur 375 km. Il y a trois points de passage officiels au Liban nord : Aarida et Qa'a (Hermel) et Masna'a, à l'Est, sur la route menant à Damas [6]. Mais cette frontière est poreuse, puisque constituée en bonne partie de montagnes qui offrent plusieurs points de passages non surveillés, par laquelle se sont infiltrés les réfugiés.

4. UNRWA : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees.

5. *Fedayin* signifie « celui qui se sacrifie pour quelque chose ou quelqu'un ». Ce sont de petits groupes de commandos palestiniens qui mènent des actions armées contre Israël.

6. 120 km séparent Damas de Beyrouth.

Contrairement à la Turquie et à la Jordanie, le Liban échaudé par l'exode palestinien n'a pas voulu bâtir de camps, et a permis aux centaines de milliers de familles de s'éparpiller sur l'ensemble de son territoire. Cependant, face à l'ampleur des arrivées, les services de la Sûreté Générale ont procédé à des refoulements à partir de l'été 2013, mais sans trop de succès.

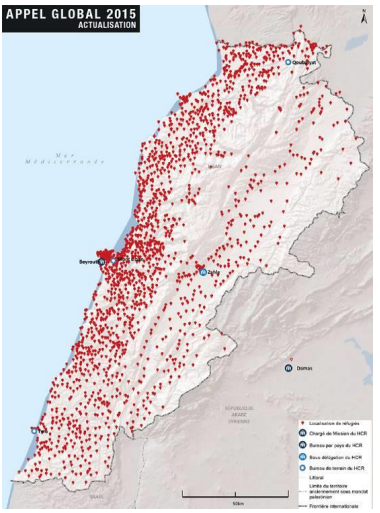


FIGURE 9.2: Répartition des réfugiés syriens au Liban (Source : UNHCR 2015).

Selon le HCR[7], 1.5 millions de Syriens sont inscrits comme réfugiés au Liban. La plupart d'entre eux vivent sous des tentes, des campements informels ou des logements insalubres dans des régions où l'accès à l'eau et à l'énergie n'est pas aisé. Les diverses ONG sur le terrain constatent, dans ces milieux défavorisés, la hausse des pratiques négatives d'adaptation : le travail des enfants, la mendicité, le vol mais surtout le mariage de très jeunes filles.

Cependant, tous les Syriens ne sont pas formellement catégorisés comme réfugiés : des milliers de personnes, issues de la classe aisée et de la nomenklatura ba'athiste, sont pour la plupart installées à Beyrouth où elles ont acheté des appartements[8].

Une autre catégorie de Syriens est composée de familles issues de la petite bourgeoisie chrétienne ou sunnite, qui louent des appartements où sont

7. H.C.R. : Agence des Nations-Unies pour les Réfugiés.
8. Car ils disposent d'importantes liquidités qu'ils préfèrent investir dans l'immobilier.

installés femmes et enfants, et les hommes font régulièrement des aller-retour en Syrie pour surveiller leurs demeures, leurs commerces ou leurs biens.

La Syrie constitue une crise humanitaire et de réfugiés qui a causé la souffrance de millions de personnes au Moyen-Orient.

Et il y a ceux dont personne ne parle : les Irakiens.

D. Les réfugiés « oubliés » : les Irakiens

Le Liban a reçu plusieurs vagues de réfugiés issus d'Iraq de 1980 à 2018. Depuis 2014, des minorités chrétiennes, des Chi'ites et d'autres communautés fuyant les exactions de Daech sont arrivées sur le territoire national.

Selon le HCR, le Liban compterait en 2019 plus de 50 000 réfugiés irakiens. La priorité étant accordée aux réfugiés syriens, leur inscription auprès du HCR est un processus long et incomplet, et très peu sont pris en charge par des ONG. Le gouvernement libanais ne reconnaît même pas l'existence d'un problème de réfugiés irakiens.

L'Église chaldéenne et l'Association caritative chaldéenne tentent de leur fournir des aides. Selon une étude menée par Caritas[9], 71.8 % des réfugiés traversent des conditions économiques très difficiles. S'ils trouvent un emploi, c'est souvent dans des conditions pénibles et avec des salaires extrêmement bas. Un enfant sur dix doit travailler pour aider sa famille à joindre les deux bouts.

Ceux qui le peuvent partent pour rejoindre de la famille résidant à l'étranger, le Liban n'étant perçu par les Irakiens que comme un point de passage temporaire, un tremplin pour une vie meilleure.

3. Le Liban : un seuil d'accueil ou d'enfermement ?

Face à ces tragédies diverses, à ces familles en errance, quelle a été la politique adoptée par l'État libanais ?

La législation libanaise en matière migratoire et d'asile demeure obsolète, et a été très peu amendée, malgré les flux répétitifs de réfugiés sur son territoire.

9. Le Centre des Migrants de Caritas Liban s'occupe des réfugiés depuis 1997.

A. Les Arméniens : une communauté reconnue et intégrée

Conformément à l'article 30 du Traité de Lausanne, les réfugiés arméniens regroupés au Liban et en Syrie ont pu acquérir la nationalité de ces pays, placés alors sous mandat français. Le communautarisme en vigueur au Liban a permis aux Arméniens de se fondre aisément dans la mosaïque formée par le peuple libanais. Ainsi, en 1928, la première Constitution libanaise, établie sur une base confessionnelle, reconnaît officiellement les deux églises arméniennes orthodoxes et catholiques.

Les trois principaux partis arméniens (Tachnag, Hanchag et Ramgavar) sont autorisés à jouer un rôle actif dans la vie sociale de leur communauté, à travers un réseau d'associations culturelles (Hamazkayin, association fondée en 1928), sportives (Homentmen, créée en 1924), de clubs, de diverses écoles, d'une université [10], d'institutions de bienfaisance dont la Croix Rouge arménienne (1930).

L'État libanais a également autorisé le développement, en langue arménienne, de quotidiens, radios, imprimeries et maisons d'éditions. Il est d'ailleurs le seul pays arabe à avoir voté pour la reconnaissance du génocide arménien le 11 mai 2000.

D'autre part, la communauté arménienne dispose de députés qui se divisent politiquement sur des lignes bien libanaises, des ministres, des hommes de loi, qui n'ont jamais voulu constituer un État dans un État, mais qui se sont mis au service des autorités libanaises.

En 2019, la communauté arménienne est estimée à 150 000 personnes qui a su conserver sa Mémoire collective, transmise génération après génération, qui est celle du souvenir d'un crime contre l'Humanité que l'on commémore encore aujourd'hui.

Mais malgré leur sentiment d'appartenance à la nation libanaise, les Arméniens conservent une affection particulière pour l'Arménie qui leur accorde gratuitement le passeport et beaucoup de jeunes Arméniens libanais ont acheté des propriétés ou ouvert des commerces à Erevan, et font la navette entre les deux pays.

B. Les réfugiés palestiniens et le seuil de la non-reconnaissance

Selon le dernier rapport du Geneva Council for Rights & Liberty, paru en février 2019, quelques 400 000 réfugiés palestiniens vivent au Liban, dont plus de 170 000 résident encore dans un des douze camps que compte le

10. Haïgazian University est la seule université en dehors de l'Arménie.

pays. Il ne faut pas oublier que suite à la guerre qui se déroule en Syrie, le Liban a accueilli après 2013 un nouveau flux de réfugiés palestiniens issus du Yarmouk.

Comparés à la communauté arménienne, les réfugiés palestiniens vivant au Liban sont confrontés à un statut juridique qui demeure très complexe, puisque l'État libanais refuse de les reconnaître. Ainsi, le Liban n'a pas ratifié la Convention de Genève de 1951, ni le protocole de 1967 sur les réfugiés, ni la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et membres de leurs familles (1990). Le Liban est cependant membre exécutif du HCR.

Quand il est devenu évident avec le temps qu'Israël ne mettrait pas en œuvre la résolution 194 des Nations Unies pour le retour des réfugiés palestiniens dans leur pays natal, les autorités libanaises ont pris plusieurs mesures concrètes pour réglementer l'établissement et les déplacements des réfugiés palestiniens.

Selon la loi de 1962, tout étranger qui entre sur le territoire doit détenir des papiers officiels avec un visa d'entrée. Or les Palestiniens qui résident depuis 1948 au Liban sont définis comme des étrangers qui ne détiennent pas de documents de leur pays d'origine ; ils sont apatrides et disposent d'une carte de résidence temporaire afin de « préserver le droit des Palestiniens » à retourner dans leur pays d'origine.

De plus, selon le décret de 1925, la femme ne peut accorder sa nationalité à son mari et à ses enfants. Cette décision a été maintenue sous prétexte que les enfants d'un Palestinien ayant épousé une femme libanaise pourraient bénéficier de la nationalité libanaise.

En 2019, soixante-et-onze ans après leur arrivée au Liban, les réfugiés palestiniens subissent, de nos jours encore, un état d'exclusion politique, économique et sociale sans précédent.

Le droit au travail est discriminant, puisque les Palestiniens sont cantonnés dans des secteurs d'activités spécifiques et peu rémunérateurs. Après le décret de 1993, ces derniers ne peuvent pas travailler dans des professions libérales (avocat, pharmacien, médecin, ingénieur) ; d'autre part, leur droit à la propriété est très limité.

De plus, près de la moitié des réfugiés palestiniens n'ont d'autre choix que de vivre dans des camps sordides et surpeuplés, microcosmes des partis politiques en Israël (Fatah, Hamas…), où éclatent souvent des affrontements meurtriers entre les diverses factions palestiniennes. Suite aux accords du Caire de 1969, l'armée libanaise n'est pas autorisée à pénétrer dans les

camps palestiniens pour faire régner l'ordre : les camps constituent donc encore des zones de non-contrôle étatique.

Face à cette situation d'exilés à vie, le Comité de la Jeunesse palestinienne pour l'asile humanitaire, fondé en 2016, organise souvent des *sit-in* devant les chancelleries étrangères (la dernière en date, le 12 septembre 2019, devant l'ambassade du Canada) pour réclamer des visas humanitaires qui permettraient aux jeunes Palestiniens de s'établir dans de nouveaux pays d'accueil.



FIGURE 9.3: Le Comité au Centre-Ville de Beyrouth (Source : *L'Orient-Le Jour*, Beyrouth, 13 septembre 2019.)

C. Les déplacés syriens : une cohabitation difficile

Selon Amnesty International [11], le Liban représente « l'épicentre de la crise des réfugiés syriens. . . . Il compte un réfugié pour cinq habitants, la plus grande concentration de réfugiés par habitant dans le monde ».

La population libanaise est estimée à 4 millions d'habitants. Estimée, parce que pour des raisons politiques et de composition confessionnelle [12], le dernier recensement de population au Liban a été réalisé en 1932 par les autorités mandataires. Plus de la moitié de la population résidant au Liban est donc composée de réfugiés, et cette situation représente un large facteur de déstabilisation. À cause du précédent palestinien, les autorités du pays tiennent à éviter à tout prix que l'exil syrien ne s'éternise, et ils entretiennent une vive méfiance à l'égard de toute initiative susceptible de faciliter leur

11. Rapport du 9 septembre 2015.
12. Dix-neuf confessions religieuses sont officiellement reconnues par l'État libanais.

implantation durable [13]. Ils utilisent le terme de « déplacés » pour qualifier les réfugiés syriens puisque les seuls « réfugiés », officiellement reconnus par les autorités libanaises, sont les Palestiniens résidant dans les camps.

En 2003, les autorités libanaises ont signé un *Memorandum of Understanding* (MoU) avec le HCR, soulignant bien que le Liban n'est en aucun cas un pays d'asile. La Sûreté Générale [14] délivre aux Syriens enregistrés auprès du HCR un permis de circulation temporaire pour un an. De plus, alors que le pays traverse une grave crise économique [15], les réfugiés syriens constituent une concurrence pour l'emploi [16], pour les logements, pour l'eau, les terrains. Sans oublier qu'une telle masse humaine, vivant dans des conditions déplorables, peut devenir le terreau où s'épanouissent terrorisme et violence, souvent nés du désespoir et de l'absence de projections sur l'avenir. Parce que le syndrome de la guerre du Liban et du protectorat syrien (1990-2005) est toujours vivace dans les esprits, cette nouvelle cohabitation forcée est généralement très mal vécue par un grand nombre de Libanais. Si l'accueil devait s'éterniser, sans possibilité de voir ces masses quitter le territoire national, il faudrait craindre une flambée de xénophobie que personne ne pourra maîtriser, et qui serait fatale pour un pays dont la composition est à la base fragile.

4. Conclusion

Partir pour survivre à la guerre, aux massacres : trois exodes, accompagnés de ruptures et de souffrances identitaires se sont, au terme de leur errance, retrouvés au Liban.

En 2019, ces trois communautés minoritaires portent en elles leurs racines, leurs traditions et leurs mémoires. La mémoire permet aux diasporas arménienne et palestinienne de s'inscrire dans la durée.

13. Les émissaires américains et de l'Union européenne demandent au gouvernement libanais de respecter le droit des réfugiés et du principe de non refoulement des Syriens dans leur pays pour des raisons sécuritaires.

14. Service en charge des questions d'immigration rattachés au Ministère de l'Intérieur.

15. Selon une étude de la Banque mondiale publié en 2015, la crise syrienne avait déjà coûté au Liban près de 8 milliards de dollars.

16. Un sondage réalisé en juillet 2013 par l'AFP mettait en évidence que près de 54% des Libanais ne voulaient plus de réfugiés syriens au Liban, leur présence étant jugée dangereuse pour la stabilité sociale du pays, tant au niveau de la souveraineté du Liban (importation du conflit syrien dans le territoire) qu'au niveau social (les Syriens sont perçus comme la cause de la baisse des salaires).

Le désir nostalgique du retour ne peut exister pour la communauté arménienne, puisque leur pays n'existe plus. Quant aux Palestiniens, exilés pour certains d'entre eux seulement à quelques dizaines de kilomètres de leurs villages, le désir de retour reste vivace, alors qu'Israël ne reconnaît pas leur droit au retour. La création d'une mémoire longue, construite de l'intérieur, leur permet d'instaurer une continuité avec leur terre d'origine par-delà l'éloignement.

Pour les Syriens qui sont entre « l'ici et le là-bas », à quand le retour ? Entretemps, des études menées par des anthropologues libanais montrent la permanence de leurs traditions, de leur identité, le besoin de se différencier des communautés libanaises afin de protéger leur mémoire et de se défendre face à l'hostilité et la méfiance des Libanais.

Trois mémoires d'exilés qui ont créé une durée propre à chaque groupe de réfugiés au Liban ; elles leur ont permis de rester semblables à eux-mêmes dans une continuité temporelle et d'entretenir leurs spécificités politiques, sociales et culturelles dans le déracinement.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

BACHELARD, Gaston, *La Poétique de l'espace*, Paris, 2004, PUF.

BARAZON, Tatjana, « La *Soglitude* - aperçu d'une méthode de la pensée des seuils », Québec, *Conserveries Mémorielles, Revue transdisciplinaire,* 2010, mis en ligne le 10 avril 2010, consulté le 22 avril 2021 : URL : http://cm.revues.org/430

BEAUCHARD, Jacques, *Liban, mon amour*, éditions de l'Aube, Collection « *l'aube document* », 2007, 189 p.

BELAIR, Françoise de (dir.), *Migration et politique au Moyen-Orient*, Beyrouth, Publications de l'IFPO, 2006, 218 p.

BERGERON, Jacqueline, CHEYMOL, Marc (éd.), *D'un Seuil à l'autre. Approches plurielles, rencontres, témoignages,* Paris, Éditions Archives Contemporaines, 2017, 280 p. [En ligne], consulté le 22 avril 2021 : http://www.archivescontemporaines.com/books/9782813002358

BERGSON, Henri, *La Pensée et le mouvant*, Paris, PUF, Collection « Quadrige », 2003, 640 p.

BOULOS, Jawad, *Les fondements géographiques du Liban contemporain*, Beyrouth, Les Conférences du Cénacle, N°1, Série « Le Liban et son destin », 1956, p. 1-20.

BUCCIANTI-BARAKAT, Liliane ; ASSAF Raoul, *Atlas du Liban*, Beyrouth,

Presses de l'Université Saint-Joseph, 2003.
Buccianti-Barakat, Liliane ; Chamussy, Henri, *Le Liban. Géographie d'un pays paradoxal*, Paris, Belin, 2012, 204 p.
Chamoun, Bénédicte, *C'est un dur métier que l'exil*, Beyrouth, Presses de l'Université Saint-Joseph, 2019, pp. -109-115.
Chicha, Michel, 1951 – *Le Liban dans le monde : Perspectives d'avenir*, Beyrouth, Les Conférences du Cénacle, Série : Hors-Série, N° 9-12, 258 p.
Dorai, Mohamed Kamel, *Les Réfugiés palestiniens du Liban*, Paris, CNRS éditions, collection Moyen-Orient, 2006, 252 p.
Dorai, Kamel, PUIG Nicolas, *L'Urbanité et des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris, Tétraèdre, Publications de l'IFPO, 2012, 335 p.
Kassir, Samir, *Histoire de Beyrouth*, Paris, Fayard, 2003, 732 p.
Kervokian, Raymond, Nordiguian, Levon, Tachjian, Vahé, *Les Arméniens. 1919-1939, la quête d'un refuge*, Beyrouth, Presses de l'Université Saint-Joseph, 2006, 319 p.
Minkowski, Eugène, *Le Temps vécu*, Paris, PUF, collection « Quadrige », 1995, 409 p.
Nagel, Thomas, *Le Point de vue de nulle part*, Paris, L'Éclat, 1993, 289 p.
Stetié, Salah, *Clef pour le Liban*, album de photographies, Garnet-France, 1999, 185 p.

Revues - Quotidiens

Une histoire du Liban, des Phéniciens à nos jours, Paris, Sophia Publications, *Historia* Hors-Série N° 7, 2016-2017, 98 p.
Beyrouth, histoire d'une renaissance, Paris, Sophia Publications, *Historia* Hors-Série n° 10, 2019, 98 p.
Bourdjikanian, Aida, « L'espace libanais au regard des migrations arméniennes », Beyrouth, *HANNON, Revue libanaise de Géographie*, Vol. XVII, FLSH, Université libanaise, 1982-1984, pp. 23-44.
Buccianti-Barakat, Liliane, « Les réfugiés au Liban entre accueil et déracinement », Paris, *HERODOTE, Revue de Géographie et de Géopolitique*, n° 160-161, 2016, p. 73-101.
Dahdah, Assaf, « Les migrantes non arabes dans le Grand-Beyrouth », Beyrouth, *Les Cahiers de l'IFPO*, Presses de l'IFPO, 2012, 193 p.
Dorai, Kamel, « Les mutations récentes de l'espace migratoire syro-libanais », *Revue Migrations Sud-Sud*, n° 119-120, 2007, p. 139-155.

EL-AMINE, Adnan, « La mixité sociale dans l'enseignement supérieur », Beyrouth, *L'Orient-Le Jour,* supplément « La Consolidation de la paix », n° 21, mai 2019, p. 8-9.
EL-HAGE, Anne-Marie, « Accordez-nous l'asile humanitaire », Beyrouth, *L'Orient-Le Jour*, 12 septembre 2019, p. 3.
EL-HELOU, Rouba, « Au yeux du public, la construction de l'Autre dans l'accueil et la perception », Beyrouth, *L'Orient-Le Jour,* supplément « La Consolidation de la paix », n° 20, décembre 2018, p. 14.
ELIAS, Amine, « Construction d'une libanité : entre la mythologie et la nation moderne », Beyrouth, *Revue Travaux & Jours,* n° 90, mai 2017, Université Saint-Joseph de Beyrouth, Hors-Série, p. 17-57.
HUGUEUX, Vincent, LAGARDE, Dominique, « Les Libanais, un peuple au cœur de l'Histoire », Paris, *L'Express International*, N° 2893, 14-20 décembre 2006, pp.19-26.
KODMANI, Hala, « Au Liban, la 'mort lente' des Syriaques exilés d'Irak », Paris, *Libération*, 03/01/2019.
MUFTI, Massa, « La consolidation de la paix menée par des femmes syriennes au Liban : entre illusions et possibilités », Beyrouth, *L'Orient-Le Jour,* supplément « La Consolidation de la paix », n° 22, août 2019, p. 13.
SAYEGH, Nasri, « Nous reviendrons », Beyrouth, *L'Orient-Le Jour,* Supplément « La Consolidation de la paix », n° 20, décembre 2018, p. 3.
TEULIERES, Laure, « Mémoire en débat, mémoires en travail. L'histoire de l'immigration au prisme d'initiatives locales », Toulouse, *Revue Diasporas. Histoire et sociétés,* n° 6, « Migrations en mémoire », 2005, p. 51-59.
YAHYA, Maha, « Le sort des réfugiés syriens, entre rhétorique haineuse et retours forcés », Beyrouth, *L'Orient-Le Jour*, 13 juillet 2019, p. 9.